



LE PRÉSIDENT

Président de la délégation française
du Comité des Régions d'Europe
Ancien Ministre
DGA-ADT/BC/PA

CLERMONT-FERRAND LE, 7 JUIL. 2015

Monsieur Michel FUZEAU
Préfet de la Région Auvergne
Préfet du Puy-de-Dôme
Préfecture
18 Boulevard Desaix
63013 CLERMONT-FERRAND CEDEX

Monsieur le Préfet,

Toute correspondance
doit être adressée
de façon impersonnelle à :

Monsieur le Président
de la Région
Hôtel de la Région
59 boulevard Léon-Jouhaux
CS 90706
63050 Clermont-Ferrand
Cedex 2
Tél. : 04 73 31 85 85

J'ai l'honneur de vous informer que, lors de sa réunion des 29 et 30 juin 2015, le Conseil régional a validé le Schéma Régional de Cohérence Ecologique.

Vous trouverez ci-joint la délibération correspondante, afin de vous permettre d'arrêter ce schéma.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de toute ma considération.



René SOUCHON



DELIBERATION DU CONSEIL REGIONAL D'Auvergne

APPROBATION DU SCHEMA REGIONAL DE COHERENCE
ECOLOGIQUE (SRCE)

D.C.R.
15 - 0561

Le Conseil régional d'Auvergne,

réuni à Clermont-Ferrand, les 29 et 30 juin 2015, sous la Présidence de Monsieur René SOUCHON,
en présence de 39 Conseillers régionaux,

Gustave ALIROL , Maïté BALLAIS , André CHASSAIGNE , Brice HORTEFEUX , Claudine LAFAYE , Jean-
Antoine MOINS , Isabelle VALENTIN , Émilie VALLEE étant absent(s) ou excusé(s).

*Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le budget régional,
Vu le rapport présenté par le Président du Conseil régional d'Auvergne,
Vu l'avis de la commission compétente,
Après en avoir délibéré en séance publique,
M. Jean-Marc MIGUET du groupe Socialiste et Républicain ne prenant pas part au vote,*

décide :

de valider définitivement le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (document tiré à part).

*Contrôle de la légalité
Visa du S.G.A.R : 6 juillet 2015*

Le Président du Conseil régional,



René SOUCHON